

Vol. 1, No. 3  
Décembre 2024

ISSN 2960-2858  
P-ISSN 3006-4414

# LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche  
sur les Sociétés et civilisations  
(**LARSOC**)

Département d'histoire  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)  
01 BP V 18 Bouaké 01  
[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)



**Les Cahiers du LARSOC**, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

**ISSN 2960-2858**

**P-ISSN 3006-4414**

[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>



*Périodique : semestriel*

**Vol. 1, No. 3, 2024**

## **COMITÉ ÉDITORIAL**

### **Directeur de publication**

**SANGARÉ Souleymane**

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **Comité de rédaction**

#### **Rédacteur en Chef :**

**KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Rédacteur en Chef adjoint :**

**TRAORÉ Siaka**

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire de la rédaction :**

**YAPI Fulgence Thierry**

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire adjoint de la rédaction :**

**YÉO Mitanhatcha**

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Membres du Secrétariat de la rédaction**

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

#### **Commissaires aux comptes**

**YAO Élisabeth**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BROU N'Goran Alphonse**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorière de la rédaction**

**KRÉ Henriette**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorier adjoint de la rédaction**

**YAO Koffi Léon**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Web Master**

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

**ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ARCHER Maurice**

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BAMBA Assouman**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BAMBA Mamadou**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BINATE Issouf**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

**BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COULIBALY Daouda**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DIAKITÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DAKITE Samba**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

**ÉKANZA Simon Pierre**

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

**GADO Alpha Boureïma**

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

**KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KONATÉ Doulaye**

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

**KONE Issiaka**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KONIN Séverin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

**LATTE Egue Jean-Michel**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**MORITIÉ Camara**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

**SEYNI Moumouni**

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

**SORO Donissongui**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**TROH Deho Roger**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

## **COMITÉ DE LECTURE**

### **ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

### **ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BINATE Issouf**, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

### **BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **COULIBALY Daouda Pondalla**

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **DÉDÉ Jean-Charles**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **DIAKITE Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

### **IBRAH Maman Moutari**

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

### **KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **KONATE Mahamoudou**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **KONÉ Yacouba**

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

### **KONIN Sévérin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

### **KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **KOUAKOU N'Dri Laurent**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

**KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane**

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**NAMOI Célestine**

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

**NOGBOU M'Domou Éric**

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

## **POLITIQUE ÉDITORIALE**

*Les cahiers du LARSOC* est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

## **PRÉSENTATION DES MANUSCRITS**

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

## **CITATION DES AUTEURS**

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

**DANS LE TEXTE** : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :



Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)**

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

#### **N.B :**

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef  
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo  
*Département d'histoire, Université Alassane Ouattara*

## SOMMAIRE

Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN : <i>Prohibere uxores sacerdotibus Anglorum</i> : masculinité et identité religieuse dans l' <i>Historia Anglorum</i> de l'archidiacre Henry de Huntington .....	12-23
Kouamé Charles Landry KOFFI : Le pouvoir monarchique et les contestations dans l'empire songhaï (XV <sup>e</sup> - XVI <sup>e</sup> siècle) .....	24-40
Konan Kouassi Parfait BORIS, Pédiomatéhi Ali COULIBALY : Luttres contre les animaux nuisibles au XV <sup>e</sup> siècle en Occident chrétien .....	41-54
Koffi Wenceslas KASSE : Héritage et pouvoir au Moyen-Âge : l'absence d'héritier direct et la transgression des normes de succession politique en Europe occidentale .....	55-67
Agossou Arthur VIDO, Romaric ADJOVI : Femmes et pouvoirs dans le royaume de Sahé (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècle) .....	68-90
Mamadou BAMBA : Félix Houphouët -Boigny et l'intégration des migrants en Côte d'Ivoire, 1960-1993 .....	91-106
Siaka TRAORÉ : Les actions développementalistes du génie militaire en Côte d'Ivoire : des origines à la reconstruction postcrise de 2011 .....	107-127
François BIYELE : La communication sur les changements environnementaux : la situation en république du Congo .....	128-138
M. Roger TAWES : Sécurisation et conservation des patrimoines à Porto-Novo (Bénin) : entre controverses et défis .....	139-154
Abdoul Wahab CISSE : Analyse de la violence dans le mouvement navetane : cas zone 4 de Saint-Louis .....	155-171
Hanza DIMAN : History and Future Expectations of Domestic Cooking Energy in Lome .....	172-185
Komenan Janvion KOUAKOU : Deconstructing Patriarchies: A Womanist Reading of Thomas Middleton and Thomas Dekker's <i>The Roaring Girl</i> .....	186-196
Ouattara MAMADOU : Multicultural failure and the Rise of Islamic Radicalism in Brick Lane : Towards an Intercultural Solution .....	197-220
Kpélé Hervé ADONI, Kouakou Serge KONAN : Les facteurs de l'essor de la cacao-culture en Côte d'Ivoire et les défis : 1926-2011 .....	221-232
Bohantchin Anne Audrey TOURÉ : Les praticiennes tagbana : une confrérie hiérarchisée (xx <sup>e</sup> -xxi <sup>e</sup> siècle) .....	233-242
Paul GUEU : Les syndicats enseignants et la presse en Côte d'Ivoire sous le parti unique (1959-1990) .....	243-268
Yao Kan Anderson KOFFI; Kouadio Jean DIBY : Un pan de l'histoire des Baoulé et leur dispersion .....	269-284
Kouamé Moïse GNAMIEN : Contribution à la connaissance de l'histoire économique de l'Afrique occidentale entre le VIII <sup>e</sup> et la fin du XVI <sup>e</sup> siècle : plantations royales, commerce des esclaves et opérateurs économiques .....	285-297

Aliou Kalidou BARRY : <b>L'État sénégalais face aux enjeux de la déforestation : entre loges brouillon et inefficacité du discours gendarme</b> .....	298-315
Gédéon Roland KIKI : « <b>La Route de l'Esclave</b> » au Bénin : un projet exclusif ? .....	316-337
Koffi Alain KOUASSI : <b>L'introduction à l'étude de la confrérie de prêtres traditionnels <i>kpalissôgô</i> en pays koulango</b> .....	338-358
Kemaidjisson Clément SEHI : <b>Le désordre urbain à Laon au début du XII<sup>e</sup> siècle</b> .....	359-376
Ayébadjè AKPAKI, Nanbidou DANDONOUGBO, Aboubakar TANAI : <b>Peuplement et toponymie chez les Mahi (sud-Togo)</b> .....	377-393
Kouassi Landry KONAN : <b>Blacks' Image and the Self-sabotaging Behaviors in Alicia Williams and Delores Phillip's Novels</b> .....	394-410
Kouakou Mechak N'GORAN : <b>Financements et soutiens des partis, groupements politiques et candidats aux scrutins électoraux en Côte d'Ivoire : cas des élections présidentielles de 1990 à 2015</b> .....	411-425
Koffi Samuel N'ZI : <b>Transpoétique de l'ivoironie, un manifeste de valeurs et éthiques sociales</b> .....	426-436
Makpondéou MAKPONSE, Layal Adjokè VISSOH : <b>Femme et trilogie pauvreté-emploi-foncier dans l'arrondissement de Lahotan au Bénin</b> .....	437-460
Michel Waly DIOUF, Emmanuel DIOM, Oumarou BALDE, Bacary Kéba NDIAYE : <b>Contribution du patrimoine naturel et archéologique au développement touristique de la destination Sine Saloum (Sénégal)</b> .....	461-475

# L'État sénégalais face aux enjeux de la déforestation : entre logos brouillon et inefficacité du discours gendarme

Aliou Kalidou BARRY

Doctorant en Sciences de l'information et de la communication  
Université Gaston Berger, Sénégal  
[barry.aliou-kalidou@ugb.edu.sn](mailto:barry.aliou-kalidou@ugb.edu.sn)

---

## Résumé

Le Sénégal est confronté depuis plusieurs années au problème de la déforestation. Dans ses méthodes de gestion forestière et de la lutte contre la déforestation, l'État<sup>1</sup> sénégalais joue sur plusieurs cadres. Il a adhéré à de grands projets et programmes de reforestation comme la Grande Muraille Verte (GMV) et a mis en œuvre au niveau national de nombreuses campagnes de reboisement, parfois d'initiatives de régénération naturelle des forêts ainsi que de sensibilisation. Il s'est aussi doté d'instruments pour réprimer les actes d'abus et les contrevenants à l'exploitation des ressources forestières. Cependant, notre étude révèle que loin d'être efficaces, ces stratégies et constructions narratives axées fortement sur le rationnel et le « *faire peur* » (C. Desvignes, 2005 ; M. -P-Ndiaye, 2020) confirment, en matière, de communication une sorte d'aveu d'impuissance de l'État sénégalais face aux enjeux de la lutte contre la déforestation.

**Mots clés :** Déforestation, Reforestation, Sensibilisation, Sénégal

## Abstract

Senegal has been facing the problem of deforestation for several years. In its methods of forest management and the fight against deforestation, the Senegalese government operates on multiple fronts. It has joined major reforestation projects and programs such as the Great Green Wall (GGW) and has implemented numerous national reforestation campaigns, sometimes initiatives for natural forest regeneration, as well as awareness campaigns. It has also equipped itself with tools to repress acts of abuse and violators of forest resource exploitation. However, our study reveals that far from being effective, these strategies and narrative constructions, which are heavily focused on rationality and "fear tactics" (C. Desvignes, 2005 ; M. P-Ndiaye, 2020), indicate, in terms of communication, a kind of admission of the Senegalese government's impotence in addressing the challenges of the fight against deforestation.

**Key words :** Deforestation, Reforestation, Awareness-raising, Senegal.

---

<sup>1</sup>Il s'agit ici de l'État au sens générique du terme. Quand nous parlerons de l'État, nous faisons référence à l'institution centrale et ses démembrements comme les Services des Eaux et Forêts, les Inspections (régionale et départementale), et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. C'est tout cet ensemble que notre propos intègre.

## Introduction

La déforestation, ce problème majeur de beaucoup d'États du monde, est tributaire de facteurs complexes et divers (J.-R- Mercier, 1991). En effet, les forêts sont affectées sous l'effet des changements climatiques. Aux États-Unis d'Amérique, 25 millions d'hectares de terres forestières devraient, d'après les projections, subir des pertes supérieures à 20 pour cent de la surface terrière des arbres hôtes à cause des insectes et des maladies d'ici à 2027 (FAO, 2024 : 4).

Elles sont aussi quotidiennement attaquées pour pourvoir au besoin socio-économique de peuples et d'États. Selon la Banque Mondiale (2000 cité par H. Domenach et M. Picouet, 2004 : 101), « *un pauvre sur quatre à recours aux ressources forestières pour sa subsistance* » à travers le monde.

En considérant deux déterminants du phénomène, notamment les pertes dues aux feux et la commercialisation du bois, on constate que leurs taux annuels respectifs sont conséquents : les feux ont émis environ « *6 687 mégatonnes de dioxyde de carbone dans le monde en 2023, soit plus du double des émissions totales provenant du brûlage de combustibles fossiles dans l'Union européenne cette même année* » (FAO, 2024), et concernant l'utilisation du bois, les mêmes estimations font état de « *2,04 milliards de m<sup>3</sup> de bois rond prélevés en 2022. (Et) 1,97 milliard de m<sup>3</sup> [...] abattus pour produire des combustibles ligneux* ». Cette tendance va croître considérablement dans les années à venir. Entre 2010 et 2015, le Sénégal totalise « *40. 000 ha de pertes annuelles comme déforestation* » (CSE, 2020 : 22).

Ces évaluations révèlent l'ampleur du phénomène malgré les difficultés à obtenir des statistiques satisfaisantes sur la régression des couverts forestiers. Ainsi, à partir de 1992 à Rio de Janeiro, on peut observer une sorte de prise de conscience plus ou moins collective sur l'importance des forêts. Celle-ci les aurait placées au centre des attentions. Elles ont suscité une vive discussion lors de cette rencontre mondiale, à la suite de quoi, la CDDNU<sup>2</sup> convia un forum pour discuter des mesures à prendre pour leurs protections. Malgré les espoirs, ce forum, qui devait servir de toile de fond juridique pour mieux les gérer (H. Devillé, 2010 : 28), n'a abouti qu'à une simple déclaration sans suite significative. Mais, il a eu tout de même le mérite d'avertir et de provoquer la multiplication des réflexions sur l'impératif d'agir pour protéger les biens forestiers.

---

<sup>2</sup> Commission du Développement Durable des Nations Unies

Confrontés, depuis plusieurs années à ce problème, les gouvernements sénégalais successifs se sont proposés, à travers leurs politiques de développement socio-économique, à combattre ce fléau (CSE, 2015 : 108). Leurs politiques environnementales raisonnent comme la détermination visant à articuler la protection de l'environnement et le développement socio-économique afin d'échoir à un développement durable. C'est dans ce sillage que le Sénégal s'est associé à la Grande Muraille Verte<sup>3</sup> (A. Dia et R. Duponnois, 2010).

D'un autre côté, il était perceptible que la gestion très centraliste du secteur forestier constituait un des symptômes de la déforestation (World Bank, 2009, cité par D. André, 2013 : 19). Ce déséquilibre est rectifié grâce à la politique de décentralisation de 1996 ayant transféré l'environnement et la gestion des ressources naturelles (GRN) aux collectivités locales.

Pour autant, la réalité montre qu'elle correspond plus au transfert inédit de problèmes supplémentaires à de nouveaux acteurs, parce que, comme l'appuient bien Diouf et al., (2002 : 234) « *le transfert des compétences aux collectivités locales, dépourvues de moyens financiers conséquents, ne favorise pas non plus des actions d'envergure dans ce domaine* ».

Au demeurant, l'État du Sénégal a initié des opérations de reboisement national, diffusé des messages de sensibilisation auprès des citoyens en vue d'une gestion plus raisonnable des ressources forestières. À cet effet, il reçoit l'appui de nombreux partenaires. Par exemple, certains experts sont convaincus que : « *Restaurer les terres et prévenir la désertification est une façon de lutter de manière farouche contre la déforestation* » (Le Soleil, 2024 : 7).

Malgré tout ce tapage réglementaire, institutionnel, politique, communicationnel et même scientifique, fait pour protéger les forêts et combattre la déforestation, bon nombre des pratiques de l'État restent à bien des égards lettre morte. On constate que les efforts sont insuffisants pour intervertir « *les tendances actuelles de la déforestation* ».

Dès lors, il est légitime de se demander quelles sont véritablement les méthodes de gestion forestière utilisées par l'État au Sénégal pour protéger les forêts et, par ricochet, pour lutter contre ce fléau ? Comment ce problème de la déforestation est-il géré du point de vue de la communication par l'État ? Autrement dit, comment communique-t-il autour de cet enjeu ? Et sur quoi fonde-t-il ses constructions narratives ? Sont-elles efficaces ? Durables ? C'est à ces

---

<sup>3</sup> La Grande Muraille Verte est un projet sahélien lancé en 2007 visant à lutter contre la désertification et la déforestation en stimulant une dynamique de reforestation allant de Dakar à Djibouti sur une superficie de 7000 kilomètres de long et 15 kilomètres de large.

interrogations que cette contribution essaye d'apporter des éclaircissements. L'hypothèse soutenue, est qu'en recourant à la sanction et au discours de la peur inefficace sur le long terme (C. Desvignes, 2005) l'État sénégalais gère mal le problème de la déforestation en matière de communication.

Dans ce qui suit, après un aperçu sur la méthodologie, le concept de déforestation sera décortiqué, puis un regard se posera sur les procédés et solutions déployés par l'État pour protéger les forêts et lutter contre la déforestation et, enfin une attention singulière sera accordée aux défis de la communication de l'État sénégalais face à la déforestation.

### **1. La méthodologie de recherche**

Cette contribution est l'occasion à partir de deux recherches (empirique et théorique) de proposer une réflexion montrant une des facettes de la communication de l'État sénégalais face aux enjeux de la lutte contre la déforestation. La première étude de terrain fut conduite en 2022 à Ndioum (Podor) dans le cadre d'une recherche de mémoire en sciences de l'information et de la communication (SIC).<sup>4</sup> Elle combinait l'approche quantitative et celle qualitative. Mais pour les besoins de cet article, nous nous sommes focalisés exclusivement sur les résultats obtenus grâce au paradigme qualitatif. Ce dernier ayant reposé sur l'entrevue individuelle a permis de mieux apprécier le problème, car comme le remarquent Ghiglione et al. (1998 cité par H. Fenneteau, 2002 : 13) les « *entretiens semi-directifs conviennent pour effectuer des études d'approfondissement* ». Cette problématique nécessitait des investigations plus souples d'où le primat accordé à cette technique de l'entretien semi-structuré. Ainsi, les entretiens avec des acteurs clés du secteur forestier nous ont servi de matériaux analytiques.

Un entretien fut réalisé avec l'adjoint chef de l'agence des Eaux et Forêts de Ndioum, un 25 juillet 2022, suivi d'un échange en mode téléphonique avec le chef du service départemental des Eaux et Forêts de Podor (Saint-Louis) et d'une discussion (en face-face) avec l'adjoint chef de l'inspection régionale des Eaux et Forêts de Saint-Louis (région Sénégal). À travers cette méthode graduelle de recueil des informations, l'objectif était de se servir de la région de Saint-Louis comme prétexte pour observer le maillage institutionnel de la gestion forestière au Sénégal. Ce qui nous a menés de l'échelle le plus bas notamment communale jusqu'à celle régionale.

---

<sup>4</sup> Barry, A. K. (2022), *Les paradoxes de la communication sur la déforestation. L'exemple de la commune de Ndioum*, Département de Communication, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal).



Il faut soutenir le fait qu'il pourrait subsister une différence dans la gestion des ressources forestières lorsqu'on considère les autres régions ou localités du pays, cependant, celle-ci reste très subtile, car, l'ensemble des services régionaux appliquent les directives définies par leur ministère de tutelle, celui de l'environnement et du développement durable.

Nous avons eu une discussion fournie avec le coordonnateur de l'association *Fedde habotoonbe wadboniyaŋkoobe*<sup>5</sup>. Par la suite, une confrontation fut faite entre les discours recueillis (entretiens) et quelques témoignages obtenus chez des personnes ressources membres de notre population d'étude<sup>6</sup> afin de se conformer au « *principe de saturation et diversification* » de C. L. Strauss. La seconde recherche est documentaire. Elle est réalisée sur la base d'un corpus ouvert, constitué sur la bibliographie existante. Ce corpus, nous a amenés principalement à exploiter un manuel sur la gestion forestière<sup>7</sup>, les rapports sur l'état de l'environnement au Sénégal du Centre de Suivi Écologique (CSE) du MEDD<sup>8</sup> (2010 ; 2015 ; 2020), d'évaluations des ressources forestières de la FAO (2010 ; 2020), à examiner d'autres actions de l'État comme la reforestation et les campagnes de sensibilisation, les programmes et les projets en faveur de la gestion des forêts. Quelques écrits juridico-réglementaires relatifs à la gestion des forêts au Sénégal ont été aussi fouinés. Ce sont toutes ces informations, qui nous ont aidés à répondre à notre préoccupation.

## 2. Le concept de déforestation

Selon le *Grand Robert* de la langue française, le mot déforestation au sens étymologique serait apparu en 1877 aux États-Unis. Formé du préfixe de négation « *dé* » et du radical angliciste « *forest* », qui signifie forêt, la déforestation est « *l'action de détruire une forêt, son résultat* » ou « *de faire déboiser* ». Le déboisement est un synonyme du terme et on rencontre aussi le « *déforestage* ».

---

<sup>5</sup> Cette formule en Peulh peut se traduire littéralement par lutte contre les malfaiteurs. Selon le président de cette association, lors de notre entretien en 2022, leur association regroupe des gens de différentes localités : Matam, Podor, Saint-Louis, Mali...et s'implique à travers un de ses volets dans la lutte contre la déforestation.

<sup>6</sup> Parmi les témoignages recueillis nous avons : celui d'un ancien éco-garde de la forêt classée de Bendialol (un quartier situé au sud de Ndioum au cœur d'une forêt classée), un ancien membre d'un comité villageois de lutte contre les feux de brousses, un jeune recru du programme « *Xëyu Ndaw Ni* » au service des Eaux et Forêts (zone de Ndioum).

<sup>7</sup> [www.cncr.org](http://www.cncr.org), Boite à outils sur la gestion forestière, (2021).

<sup>8</sup> Cela permet de combler l'absence d'entretiens avec les acteurs du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Toutefois, Veyret et al. (2007 : 87) affichent une préférence pour l'utilisation du pluriel. Ainsi, au lieu de dire la déforestation, ces auteurs pensent la formule les déforestations plus appropriées. Lanly (1982 cité par J.-R-Mercier, 1991 : 20) imagine la déforestation comme « *l'élimination d'au moins 90% de la couverture forestière* ». Mais, son interprétation pêche à cause de la fiabilité de l'indicateur donné. La FAO (2020) fournit une définition générique du mot, qui conduit à voir la « *conversion d'une zone forestière en d'autres utilisations* » comme de la déforestation.

Bien que leur niveau de généralité ne donne pas lieu très vite à une compréhension commune et leurs auteurs ont tu certains aspects du phénomène comme ses effets et risques, toutefois, considérées avec un regard totalisant subsistent en ces conceptions une réelle pertinence. Elles montrent l'idée de réduction soit-elle partielle ou quasi-totale de couverts forestiers quand on parle de déforestation. Cette dernière est due à deux facteurs : climatique et anthropique (F. Ramade, 2012 : 440-489). Pour le premier facteur où les changements climatiques sont décrits comme l'élément qui empresse la déforestation, il est peu probable que l'on puisse faire grand-chose. En revanche, sur le second facteur où l'homme est en même temps le présumé coupable et la victime on peut essayer de réguler, de surveiller, de sensibiliser, de communiquer ou d'agir pour intervertir les effets du fléau.

La communication peut y jouer un rôle moteur. Actuellement, elle s'étend presque à tous les secteurs sociaux (D. Mégard, 2017 : 76). En effet, elle investit « *l'action publique* » de lutte contre la déforestation pour promouvoir les comportements convenables à la protection des patrimoines forestiers. Ainsi, saisir les marques de la communication de l'État sur les questions relatives aux forêts invite théoriquement et épistémologiquement à faire usage d'une perspective au tourbillon.

Bateson et al. (1956) à partir de la *double contrainte* montrent qu'une communication peut être perturbée voir rompue à cause d'un paradoxe lié à la nature de la communication elle-même. Ce pattern théorique, articulé aux approches en communication environnementale explorant « *le rôle et l'influence de la communication dans les problématiques environnementales* » (O. Kane, 2016 : 45) et la *dissonance cognitive* (L. Festinger, 1957) forgée dans le champ de la psychologie sociale ainsi qu'une autre perspective considérant la *représentation sociale* (S. Moscovici, 1976), ici, entendue comme « *un guide pour l'action* » concourent conjointement à décrypter les entraves de la communication de l'État au Sénégal sur la déforestation.

Dans ce qui suit, nous entamons avec un état des lieux de quelques-unes des méthodes et solutions de l'État sénégalais pour protéger les forêts et combattre les pratiques de déforestation avant de scruter les goulots d'étranglements de ses communications en la matière.

### **3. Les mesures juridiques, réglementaires et politiques de protection forestière au Sénégal**

La gestion des ressources forestières est une des vieilles préoccupations politiques au Sénégal. Au temps de l'AOF<sup>9</sup>, les forêts faisaient déjà état de réglementation<sup>10</sup>.

À son accession à l'indépendance, les autorités sénégalaises par le biais de l'État dit interventionniste ont mis sur pied une loi (Loi 64-46 du 17 juin 1964) fixant les dispositions correctives dans le secteur forestier (D. André, 2014). Cette régularité répressive a montré tôt ses insuffisances. Elle fut rectifiée au travers de consécutifs plans forestiers achevés en Plan d'Action Forestier du Sénégal (1993)<sup>11</sup>. Celui-ci né de plusieurs réajustements repose sur trois principes :

L'implication et la responsabilisation des populations dans la gestion conservatoire des ressources naturelles de leurs terroirs, la décentralisation de la planification forestière et l'intégration de la foresterie dans le développement rural (D. Diouf et al., 2002 : 227).

Pour accompagner le PAFS, une politique de gestion des forêts a été engagée pour l'horizon 2005-2025 (*ibid*).

#### **3.1. Le classement des forêts**

Le classement des forêts, antérieur aux indépendances, consistait à « *protéger les sols fragiles, conserver la flore et la végétation et constituer des réserves de bois d'énergie* » (CSE, *op.cit.*, p.147). Cette méthode se caractérise par la grande immixtion étatique dans la gestion forestière. Par nécessité et pour l'intérêt général, l'État prend l'initiative de classer des formations de végétation, de flore et de faune<sup>12</sup> afin de les conserver. Cette mesure est restée pendant longtemps pour les pouvoirs publics sénégalais l'option efficace de lutte et

---

<sup>9</sup> Afrique Occidentale Française

<sup>10</sup> Décret 4 juillet 1935 et son arrêté d'application du 1<sup>er</sup> Février 1937.

<sup>11</sup> Le Plan Directeur de Développement Forestier (FDDF) a été défini en 1981 pour l'horizon 2016 afin de servir d'outil de planification des activités forestières (D. André, 2014 : 15). Il fut révisé en 1989, ainsi, sera né le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS, 1993).

<sup>12</sup> [www.cncr.org](http://www.cncr.org), Boite à outils sur la gestion forestière, (2021 : 34).

d'atténuation des effets de la dégradation des forêts. Ces dernières inscrites dans la catégorie des propriétés publiques sont définies comme : « *appartenant à l'État et gérées par ses services nationaux et déconcentrés* » (FAO, 2020 : 40). Elles sont réparties en domaines « *protégés* » et « *classés* » (D. André, 2014 : p. 27) pour un total de « *213 Forêts classées* » sur l'étendue du territoire en 1970. La région de Saint-Louis est la plus allouée en surfaces classées (D. André, 2014 : 9). Malgré le fait que ces domaines classés sont sous la responsabilité et la garde des soldats forestiers, certains d'entre eux sont présentement menacés de déclassement. Face à cette crise et pour sauver ceux restants, les autorités publiques essayent de classer de nouveaux espaces.

Tout récemment à Matam l'inspection régionale des Eaux et Forêts a soumis un projet de classement d'une surface de 1.985 ha (*Le Soleil* du Mardi 04 juin 2024, n°16 201, p.7). Cette initiative vise à limiter les conséquences du « *réchauffement climatique, l'érosion éolienne et hydrique* » à Matam et à Ourossogui.

À travers le classement, on remarque la place prépondérante de tableaux et bornes dans les sites classés comme on dirait que l'État cherchait à fixer à ses citoyens une sorte de ligne rouge à ne pas franchir (Barry, op.cit.). Dans cet élan en postulant le « *tout communication* », autrement dit, tout acte posé est en soi une communication, alors, cette démarche étatique s'investit de valeur communicative. Par ce procédé, l'État en plaçant sous sa tutelle des superficies de forêts cherche à défendre aux usagers l'accès aux ressources forestières, parce qu'« *hormis quelques droits d'usage accordés aux riverains, l'exploitation est interdite dans les forêts classées* » (D. André, 2014 : 10).

Nonobstant, cette mesure juridique et réglementaire reste très contestée. Faute de consensus et d'origine communautaire, elle est vue comme une tactique étatique de captation des terres. Les communautés polémiquent à foison sur le fait que les domaines que l'État classe sont les leurs. Ainsi, on saisit clairement le *logos* de l'État. Or, cette rationalité technique est lacunaire et, manque de souffle social, car elle se soustrait des « *valeurs écologiques, sociales, culturelles et symboliques des forêts* » (p.18). C'est pourquoi, il est fondamental que l'État prend en compte ces particularités sociologiques et, engage des tractations honnêtes avec les communautés quand il veut tirer profit de cette mesure forestière. La déchéance de la stratégie de classement est aussi relative au fait que l'État ourdit souvent des solutions juridique et réglementaire qu'il a du mal à respecter lui-même, à faire respecter et à appliquer. La gestion forestière au Sénégal est courbaturée par des pratiques de corruption (Sardan, 1996). Les

recettes tirées des contentieux et des infractions de produits forestiers<sup>13</sup> font l'objet de répartition entre des acteurs distincts (l'État, la collectivité territoriale où la forêt attaquée est nichée, les agents des services des eaux et forêts). « 3/10 » revient aux agents du service des Eaux et Forêts dont « 2/10 » à l'agent indicateur et « 1/10 » au verbalisateur<sup>14</sup>. Ce manque à gagner pour ces commis de l'État fait que pour protéger les forêts et lutter contre la déforestation, ils affichent une volonté officielle d'érafler toutes agressions contre les forêts, pourtant et de façon paradoxale, même s'ils répriment de telles pratiques, on sait bien qu'ils les soutiennent officieusement. Ces pratiques sont dues en grande partie à ce Thomas Atenga (2012, cité par Frère, 2016 : 288) appelle la « *limpénisation* », autrement dit, elles s'expliquent par la *précarisation* des agents forestiers.

Un autre aspect significatif concerne le trafic illégal du bois. En effet, D. André (2014) révèle l'état d'un réseau de commerce illicite de bois de « *venn (Pterocarpus lucens)* » dans la partie sud du Sénégal. Ce réseau entretenu par une mafia chinoise établie à Banjul opère du Sénégal vers la Gambie voisine en destination de la Chine (D. André, 2014 : 25).

Finalement, donc le classement ne préserve pas suffisamment les forêts contre les usages excessifs, car, il a « *beaucoup plus une signification statutaire qu'écologique* » (MEPN, 2005, cité par CSE, *op. cit.*).

Pour preuve, la forêt classée de Pata (Kolda), malgré son statut, est soumise à l'exploitation anarchique, se dégrade constamment et, est le « *hotspot* » (point chaud) de la déforestation au Sénégal (Touré et al., 2019 : 7).

### **3.2. Les zones grises du cadre juridique : l'ambigüe question des permis d'exploitation forestière**

L'exploitation de certaines ressources forestières requière l'approbation préalable d'une autorité compétente<sup>15</sup>, qui accorde son consentement à l'agent du service forestier. Celui-ci délivre alors un certificat à l'usager (demandeur), lui conférant le droit d'utiliser les ressources forestières. Les populations doivent se conformer à cette exigence préalable.

Toutefois, un tel cadre juridique est limité par deux anomalies. Il a plus tendance à favoriser « *une attitude défensive* » (G. Amado et A. Guittet, 2002 : 48) chez les populations,

---

<sup>13</sup> Les amendes, confiscations, restitutions, dommages-intérêts et contraintes.

<sup>14</sup> [www.cncr.org](http://www.cncr.org), Boîte à outils sur la gestion forestière (2021 : 27).

<sup>15</sup> Départementale ou communale. Cette situation est ambigüe.

lesquelles sont dans un registre un peu distinct des pouvoirs publics en termes de motivations et intérêts. Elles outrepassent souvent l'autorité compétente en utilisant les forêts sans son consentement. Il engendre autant de conflits de compétences entre les acteurs des départements, des communes et des services des Eaux et Forêts. Cette confusion se raccorde aux « *ambiguïtés entre le code des collectivités (territoriales) et le code forestier* » (D. André, 2014 : 21-22). Conséquemment, on se retrouve avec des acteurs aux attributs à peu près identiques lorsqu'il s'agit de délivrer les autorisations de coupe ou d'abattage dans les forêts.

### **3.3. La reforestation au Sénégal**

La politique étatique de reforestation au Sénégal couvre deux piliers essentiels que sont : la *régénération naturelle des forêts* et le *reboisement* (MEPN, 1998 : 56).

Il est une troisième option de promotion d'économie alternative et d'utilisation d'énergies plus respectueuses de l'environnement. Celle-ci vise à atténuer les usages nuisibles des ressources forestières en les remplaçant par d'autres techniques comme les fameux « *fourneaux améliorés* ». Mais, les coûts de ces politiques énergétiques ne favorisent pas leurs appropriations à grande échelle, car la majorité des bénéficiaires sont pauvres.

La régénération naturelle est une pratique appliquée dans les forêts classées spécialement dans les *forêts de protection, les réserves sylvo-pastorale et de faune*. Elle consiste « *à mettre en défens ces forêts et à miser sur la pluviométrie ou les crues du fleuve pour assurer la reconstitution des massifs* » (p. 78).

La déficience de la pluviométrie dans certaines zones du pays (D. Diouf et al. op. cit., p. 234-235) et ses corolaires (déficit des crues des fleuves, l'érosion éolienne) et l'absence d'un réel engagement des communautés sont des facteurs faiblissant les effets de cette pratique de réviviscence naturelle.

Le reboisement est une pratique ayant existé depuis les années 1930 au Sénégal (MEPN, op. cit., p. 77). Il s'effectuait dans les réserves classées, naturelles et les parcs nationaux (CSE, op. cit., p. 136). À ses début, il concernait que : « *les plantations d'alignement et d'ombrage pour l'embellissement des rues, des axes routiers, des places publiques* » puis, il a été expérimenté les plantations « *de production et de protection* » (MEPN, op. cit., p. 53).

Le reboisement a produit une agitation tangible chez d'autres acteurs non étatiques (les associations environnementales, les ASC, les GIE de femmes, les jeunes...), qui sont venus avec de nouveaux regards et des façons de faire. Aujourd'hui, pléthores sont, les campagnes de

reboisement national, régional (GMV) initiées par l'État et ses partenaires pour corriger les pertes résultat de la dégradation des forêts. Seulement, le constat est désenchantant. Les surfaces reboisées ne compensent pas celles déjà détériorées (D. Diouf et al., *op. cit.*, p. 227). Il y a un curieux décalage entre les objectifs affichés et les réalisations pour un État qui veut faire de la protection des forêts et la lutte contre la déforestation une priorité de son calendrier de politique forestière. L'État se situe plus dans une stratégie « *d'effet d'annonce* » qu'autre chose. Sa posture révèle un manque de volonté politique pour faire face au défi posé par la déforestation.

#### **4. La déforestation : défis de la communication de l'État**

Bien que la communication soit intégrée dans le cadre juridique et politique sénégalais de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (GRN), l'énorme écart entre les textes et leur application constitue une entrave à l'effectivité de ce principe. Aujourd'hui, si tout le monde s'accorde sur l'utilité de la démarche participative et itérative pour mieux gérer les forêts et anticiper sur les répercussions de la déforestation (FAO, *op. cit.*, p. 50), en revanche, nos observances révèlent que les mécanismes existants ne favorisent que très peu des échanges communs engageant toutes les parties prenantes. L'État a du mal à traiter frontalement toutes les questions relatives à l'exploitation durable des ressources forestières avec les citoyens. Ses communications sont si dysfonctionnelles, qu'elles apparaissent incohérentes, oscillant entre une approche linéaire-coercitive, marquée par un décalage temporel et, une carence en termes de prévention.

##### **4.1. L'absence d'ancrage culturel**

Les projets et les programmes forestiers se matérialisent difficilement sur le terrain à cause de pratiques communautaires peu enclines à la protection forestière (Barry, 2022). Les populations n'épousent pas toujours les discours de l'État. En effet, elles manifestent des attitudes de rejet vis-à-vis des initiatives lorsqu'elles portent sur les forêts.

La raison fondamentale est, en effet, nous faisons face à un État, qui ne puise pas dans le terreau culturel ses éléments discursifs.

Il prend en compte très peu les préoccupations des communautés sur les forêts. Par conséquent, il en résulte une communication aux antipodes des croyances et représentations des populations d'où ses fréquents échecs. Cela explique en grande partie l'insuffisance du volontarisme citoyen quand il s'agit de protéger ou d'exploiter raisonnablement les forêts. Il convient donc de considérer une méthodologie en *communication engageante* (Bernard, 2010)

qui non seulement pourrait garantir l'implication communautaire dans la lutte contre la déforestation, mais aussi inciter les communautés à s'appropriier les problèmes relatifs aux forêts et à adopter les bonnes pratiques en la matière. Cette méthode semble convenable pour relever l'impératif de la déforestation, puisque,

[...] la communication engageante, mise à l'épreuve théoriquement et pratiquement sur un ensemble de terrains, montre la pertinence de la voie qui consiste à créer, avant toute chose, les conditions favorables pour qu'un acte soit posé (Bernard, 2010, cité par Ndiaye, 2014 : 94).

#### **4.2. Une communication top down**

Pour gérer les forêts, l'État s'appuie sur des entités déconcentrées et décentralisées au niveau territorial.

On remarque que le problème est décisif, surtout dans la manière dont il communique sur la question de la préservation forestière. Ce problème est lié à un effet d'ordre structurel. Autrement dit, il est relatif à la manière dont la chose (ici, les services étatiques) s'organise pour former un maillon de la chaîne (CNRTL, 2022). En effet, l'État et ses services forestiers sont dans un modèle de type *top-down*. Cet anglicisme indique un modèle où les décisions sont prises au sommet. Sa particularité est qu'il est vertical et échelonné. Il ne recherche pas beaucoup la concertation. Les directives hiérarchiques doivent être appliquées.

L'administration supérieure, ici le ministère de l'environnement et du développement durable, donne des instructions aux échelons intermédiaires, les inspections régionales des Eaux et Forêts, qui relaient à ceux inférieurs, les services des Eaux et Forêts départementaux ou communaux, qui exécutent.

Ainsi, même si des compétences ont été transférées, la centralisation des décisions dans la gestion des forêts demeure manifeste. Elle rend la communication rigide.

Ce schéma descendant dû à la forte centralisation de l'information au niveau hiérarchique émiette les sources locales et compromet leur flexibilité auprès des communautés. À l'inverse de ce qu'on pourrait espérer comme résultat patent grâce à l'usage du modèle *bottom up*, participatif, collaboratif et horizontal, qui autonomise mieux les échelons inférieurs en matière de gestion des forêts et cherche l'implication de tous les acteurs face à cet enjeu, cette approche linéaire a montré ses insuffisances. Elle nuit à la collaboration sereine entre les parties et asphyxie l'efficacité de la communication. Ce déficit est une vraie impasse, étouffant toute solution durable au problème de la déforestation.



### 4.3. Une communication coercitive

Face aux contrevenants et pour protéger les forêts, nous avons vu que la réplique de l'État est pour l'essentiel coercitive. Elle oscille entre la proscription et la répression des pratiques nuisibles à l'environnement. Sur cette question comme d'autres, d'ailleurs, « *L'État n'aime pas dialoguer* ». Il aime plus montrer des signes d'autorités (I. Bao, 2017 : 30). Or, il se trouve que cette méthode de gestion forestière est inefficace. Les chercheurs ont démontré qu'en général un discours fondé sur le peur produit rarement des résultats efficaces sur le long terme, parce que comme le soutient Desvignes (op.cit., p. 10) : « *la peur appartient à l'empirisme perceptif, au semi-conscient [...]* » et « *[...] s'efface lorsque l'objet qui en est à l'origine disparaît* ».

Dès lors, interdire et punir sont moins agissants, car, si l'élément à l'origine de la peur s'estompe, la peur elle-même disparaîtra. Cette relation bâtie sur la peur n'est pas prospère. Elle avorte au fur et à mesure et engendre des « *effets boomerang* ». Autrement dit, au lieu de produire les effets entendus chez le public, la peur provoque, au contraire, d'autres opposés desservant la figure de l'émetteur, sa crédibilité et sa valeur (T. Libaert, op.cit., p. 94).

La peur est sans effet sur le long terme. Utilisée exagérément, elle ne sera plus ressentie par les gens même s'ils savent que la répression promise est lourde comme nous le confirme un de nos interlocuteurs :

[...] la valeur du service des Eaux et Forêts a rétréci. Le degré de leur autorité s'est amoindri [...]. Avant, ces agents étaient craints. Lorsqu'une personne apercevait leur véhicule, elle prenait la fuite [...] La peur animait la population. Une personne évitait d'avoir en sa possession une hache ou un coupe-coupe (Dia, éleveur-agriculteur, entretien 2022 à Kahel Ngadiack-Ndioum).

À vrai dire, ce procédé ne saurait être un des meilleurs pour relever le défi de la déforestation. Il crée plutôt des sensations de repli et maintient les sujets sociaux dans leurs routines. Ainsi, le discours répressif ne stimule pas les comportements désirés (F. Girandola, 2004 : 34-35), surtout ceux favorables à la protection forestière. Il ne dissuade pas totalement les présumés fautifs de recommencer. Cette affirmation concorde parfaitement avec une recherche sur la communication du gouvernement sénégalais en temps de crise, notamment celle de la pandémie de Covid-19, réalisée par Ndiaye (2023). Cette auteure en se référant à l'observance de Faye (2020) montre que le public est capable de faire fi des « *menaces de punition* » (F. Girandola, 2004) et de développer à la place « *des attitudes de défiance et de résistance* » (M. Faye, 2020, cité par M-P-Ndiaye, 2023 : 48). Pour étayer son argument Ndiaye se sert de l'exemple des *imams récalcitrants*. Ces imams ont outrepassé les mesures barrières

du gouvernement tendant à interdire tout rassemblement dans les lieux publics en organisant des *prières collectives* qu'un communiqué ministériel avait pourtant clairement censurées et promises à des sanctions (*ibid.*). Pour dire qu'on ne saurait protéger efficacement les forêts et on ne peut combattre la déforestation ni en sanctionnant ni en recourant au registre de la peur. Il faut que l'État opère la rupture qualitative en baissant l'épée de la contrainte par un changement de paradigme de « *prévenir plutôt que contrôler* » (H. Devillé, op. cit., p. 63).

#### **4.3. Une communication saisonnière qui se trompe de temporalité**

Les actions de reboisement effectuées par les services étatiques sont généralement périodiques (A.-K-Barry, op. cit., p. 113). Ces acteurs profitent des journées consacrées à l'environnement ou à l'arbre pour mener des campagnes de sensibilisation auprès des populations. Ces événements voient l'implication d'autres acteurs engagés pour la cause environnementale (les ONG, associations écologiques et citoyennes...).

Pendant l'hivernage également la forte main-d'œuvre recrutée à travers le programme *Xëyu Ndaw Ni*<sup>16</sup> comme des auxiliaires forestiers est mobilisée dans des actions de reboisement et de sensibilisation sur les problématiques des forêts (*ibid.*).

Malgré ces efforts consentis pour sensibiliser les communautés autour des enjeux de la protection des forêts et de la lutte contre la déforestation, les résultats souhaités en termes de changement de comportement sont encore décevants.

Parmi les raisons pouvant expliquer ces échecs figure le problème du choix de la temporalité (M. P-Ndiaye, 2014). En effet, les moments choisis pour communiquer avec les publics ne sont pas adaptés. Ainsi, il est vrai que les événements solennels comme les journées de l'environnement attirent un public. Et pendant la saison des pluies le temps est généreux. Il y a l'humidité. Les communautés ont pratiquement peu de problèmes pour mener leurs activités surtout culturelles et agropastorales. Au vu de toutes ces spécificités, on peut facilement penser que ces temporalités sont les meilleures pour communiquer sur la déforestation.

Toutefois et aussi étonnant que cela puisse paraître, ce moment opportun joue en défaveur de la lutte contre la déforestation. Car, les actes sinistres sur les forêts sont accomplis en périodes sèches et de soudures (A.-K-Barry, 2022). En ce moment, les personnes sont prises

---

<sup>16</sup> Expression wolof, qui traduit un des programmes politiques du Président Sall visant à répondre à l'urgence de l'emploi et l'insertion socio-économique de la jeunesse sénégalaise. Ce programme qui s'étendait sur l'horizon 2021-2023 avait pour principal objectif d'offrir à la jeunesse des emplois en les recrutant dans divers secteurs dont celui de l'environnement, une façon pour le gouvernement de Sall d'être en phase avec son PSE notamment l'axe « *Vert* ».

au quotidien par leurs priorités et, elles sont « *confrontées à des problèmes de survie* ». Elles sont « *du reste conscientes de la nécessité de reboiser* » (D. Diouf et al., *op. cit.*, p.235) et de protéger les forêts, seulement, elles sont plus soucieuses d'autres problèmes imminents surtout comment faire bouillir une marmite ? C'est pourquoi, on note le plus souvent le relâchement des acquis en matière de lutte contre la déforestation quand les choses tendent à redevenir difficiles. Cela explique cette communication en échec. Il est important, dès lors, de penser au bon moment pour communiquer.

#### **4.4. Le paradoxe de la sensibilisation**

Les messages de sensibilisation sur la gestion des forêts et la déforestation échouent en raison de leurs teintures cognitivistes. En effet, les intervenants viennent avec leurs programmes et leurs projets finis en espérant stimuler le changement de comportement à l'égard des forêts grâce à un renforcement de compétences et de connaissances des communautés. Cependant, ce qu'ils oublient souvent, c'est que les communautés n'ignorent pas le problème de la déforestation dont elles sont les premières à subir les effets. Si on ne sent pas assez leurs apports quand il s'agit d'agir avec des actions tangibles pour protéger leurs forêts, c'est parce que comme le remarquent, Peterson et al., (2000, cité par F. Girandola et R.-J. Joule, 2008 : 42-43) à travers leur étude intitulée en anglais *Hutchinson Smoking Prevention Project* portant sur un échantillon d'élèves, la sensibilisation (ou l'information) ne suffit pas pour aller des « *bonnes idées* » aux « *bons actes* » (Joule, 2004 : 26), notamment, ici, soucieux des forêts.

#### **4.5. La prévention de la déforestation : le parent pauvre**

La communication sur la déforestation est une communication de crise avant d'être de risque. Lorsqu'il s'agit de communiquer et d'agir pour anticiper les risques de la déforestation, on observe clairement une sorte d'aveu de faiblesse de l'État. Sa stratégie de prévention et ses politiques de contingence des risques de ce fléau sont déficientes (A.-K-Barry, 2022).

Ainsi, anticiper et communiquer sur les effets de la perte des forêts n'est pas pour le moment sa préoccupation première. L'État se satisfait d'agir sur le problème par des tactiques de reforestation, ici et là, et des gestes de sensibilisation sans d'autres solutions durables. Cette approche de « *l'immédiateté* » ou de « *l'ultra-court-termisme* » (T. Libaert, *op. cit.*, p. 96) montre un État requis, à tort ou à raison, de se focaliser sur le long terme. Or, la guerre de la déforestation requiert de nouvelles techniques de gestion forestière (FAO, 2024). Ce pari est fondamental ; il faut réfléchir de concert, changer de paradigme de gestion en posant des

politiques continues et durables de lutte contre la déforestation. Cette solution nécessite l'élaboration de cadres de concertation participative et itérative efficiente.

Seul, donc, un système d'information et de communication ouvert et transparent est en mesure de regrouper toutes les composantes, et les amener à échanger sur les réels problèmes des forêts pour élaborer de concert des systèmes communautaires d'adaptation et de résilience à la déforestation et d'utilisation durable des forêts.

## **Conclusion**

À travers cette contribution, nous avons commencé par présenter les solutions déployées par l'État du Sénégal pour relever le défi de la déforestation. Plusieurs stratégies de gestion forestière et de lutte contre la déforestation sont utilisées, parmi lesquelles nous avons mentionné : le classement des forêts, la reforestation (le *reboisement* et la *régénération naturelle* des forêts) et d'autres mesures juridique et réglementaire, notamment la délivrance des permis d'exploitation et d'utilisation des ressources forestières. Ces pratiques sont moins efficaces pour gérer les forêts et, elles n'ont pas limité la propagation de la déforestation.

Ainsi, notre objectif était de partir de cette sorte de bilan des actions de l'État pour mieux questionner ses constructions narratives autour de cette problématique.

Faute de communication effective sur les questions relatives aux forêts, ses méthodes basées fondamentalement sur la sanction et l'approche gendarme pour lutter contre la déforestation se sont révélées inefficaces. Par la force des choses, les communications de l'État se retrouvent travesties par leur caractère contraignant, linéaire (*top-down*), leur décalage temporel et leur déficience en termes de sensibilisation et prévention.

Résoudre de façon tangible et efficace cette équation nécessite un combat à différents niveaux (local et national) d'où l'importance d'une démarche de communication inclusive et itérative de la part de l'État.

## **Références bibliographiques**

AMADO Gilles et GUITTET André, 2002, *Dynamique des communications dans les groupes*, Paris, Armand Colin.

ANDRE Daniel, 2014, *Analyse de la gouvernance forestière au Sénégal*, Rapport, Initiative Prospective Agricole et Rurale, *Rights and Resources initiatives*, 41 p.

BAO Ibrahima, 2017, « La difficile question de la réforme de l'enseignement supérieur public sénégalais », dans : Ibrahima Bao (éd.), *Revue Sénégalaise de Sociologie*, N°11, p. 20-40.

BERNARD Françoise, 2010, « Pratiques et problématiques de recherche et communication environnementale : explorer de nouvelles perspectives », *Communication & organisation*, N°37, p.79-92.

BARRY Aliou Kalidou, 2022, Les paradoxes de la communication sur la déforestation. L'exemple de la commune de Ndioum, Mémoire de Master, « non publié », Université Gaston Berger de Saint-Louis, 175 p.

Boîte à outils sur la gestion forestière, [https://foncierausenegal.info/wpcontent/uploads/2021/04/boite\\_a\\_outils\\_sur\\_la\\_gestion\\_fonciere\\_sene\\_gal\\_1\\_0.pdf](https://foncierausenegal.info/wpcontent/uploads/2021/04/boite_a_outils_sur_la_gestion_fonciere_sene_gal_1_0.pdf), 54 p.

CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales français) consulté en 2022.

CSE, 2020, Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal, Rapport, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, (Sénégal), 277 p.

- 2015, Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, (Sénégal), 201 p.

CODE FORESTIER, Loi n°98/03 du 8 janvier 1998 et décret 98/164 du 20 février 1998.

DESVIGNES Claudine, 2005, *Les cahiers espaces. Crise, Risque et tourisme*, Paris, Éditions Été.

DEVILLE Hervé, 2010, *Économie et politiques de l'environnement : principe de précaution. Les critères de soutenabilité et Politiques environnementales*, Paris, Harmattan.

DIA Abdoulaye et DUPONNOIS Robin, 2010, Le projet de la Grande Muraille Verte : concepts et mis en œuvre, IRD, 440 p.

DIOUF Diégane et al., 2002, « Le Reboisement au Sénégal : bilan des réalisations de 1993 à 1998 », *Revue forestière française*, N°54, p. 227-238.

DIOUF Diégane et al., 2001, « Le Plan d'Action Forestier du Sénégal : bilan et perspectives des activités de reboisement de 1993 à 1998 », *Bois et Forêts des Tropiques*, N°270, p. 5-13.

DOMENACH Hervé et PICOUET Michel, 2004, Environnements et populations : la durabilité en question, Paris, Le Harmattan.

Fabien Girandola et Robert-Vincent Joule, 2008, « La communication engageante », *Revue électronique de Psychologie Sociale*, N°2, p. 41-51.

FAO, 2024, Situation des forêts du monde 2024 : innovations dans le secteur forestier pour un avenir plus durable, Rome, Comité des Forêts, Vingt-septième session du 22-26 juillet 2024, <https://www.fao.org/3/cc2273fr/cc2273fr.pdf> (consulté le 14 juin 2024).

- 2020, Évaluation des ressources forestières mondiales, Rome, Rapport FRA (Sénégal), 61p.

-2010, Évaluations des ressources forestières mondiales, Rome, Rapport principal, 348p.

FENNETEAU Hervé, 2002, Enquête : entretien et questionnaire. Paris, Dunod.

JOULE Robert-Vincent, 2004, Colloque écocitoyenneté : des idées aux actes favorables à l'environnement, Marseille, Recueil des interventions, 261 p.

KANE Oumar, 2016, *La communication environnementale. Enjeux, Acteurs et Stratégies*, Paris, Harmattan.

Le quotidien, *Le Soleil* du 04 juin 2024, n°16 201.

LIBAERT Thierry, 2010, *Communication et environnement. Le pacte impossible*, Paris, PUF.

Loi 96. 07 du 22 mars 1996 et son décret d'application n°96 – 11 34 du 27 décembre 1996 relatif aux transferts de neuf domaines de compétences aux collectivités locales.

MEGARD Dominique, 2017, *La communication publique et territoriale*, 2<sup>e</sup> éd, Dunod, Les Topos.

- MEPN, 1998, Programme d'Action de Lutte contre la Désertification, Rapport, Ministère de l'environnement et de la Protection de la Nature (Sénégal), 152 p.
- MEPN, 2006, Politique Forestière du Sénégal 2005-2025, Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (Sénégal), 105 p.
- MERCIER, Jean-Roger, 1991, *La déforestation en Afrique : situation et perspectives*, Aix-en-Provence, Edisud.
- NDIAYE Marième Pollèle, 2023, « La gestion de la crise du covid-19 au Sénégal : de la communication catastrophiste à la communication catastrophique », *Konngol-Gradis, revue internationale d'analyse de discours*, N°7, p. 45-75.
- NDIAYE Marième Pollèle, 2014, La communication intercommunale sur le changement climatique : entre stratégies et paradoxes : l'exemple de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), Thèse de doctorat, Université Michel Montaigne- Bordeaux III, 333p.
- RAMADE François, 2012, « La dégradation des écosystèmes et la ruine de la biosphère », dans : François Ramade (dir.), *Éléments d'écologie : écologie appliquée : action de l'Homme sur la biosphère*, 7<sup>e</sup> éd, Paris, Dunod, p. 439-515.
- TOURE katim et al., 2019, Économie de la dégradation de la forêt classée de Pata au Sénégal : Une forêt officiellement classée dont la mise en valeur agricole ne compense pas la dégradation de ses ressources, Rapport, ELD, 50p.
- VEYRET, Y et al., 2007, *Dictionnaire de l'environnement*, Paris, Armand Colin, 404 p.